

LE FAIT DU JOUR

Quand médecins et infirmières font cause commune

Afin d'améliorer le service rendu, quarante-trois généralistes libéraux et sept infirmières expérimentent une prise en charge globale des patients. Un suivi qui profite notamment à ceux souffrant d'une pathologie chronique.

Un diabète équilibré. Une hypertension contrôlée. La prévention accentuée des cancers du sein, du col de l'utérus, du colon. Un dépistage renforcé des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson). Autant d'objectifs auxquels s'attelle « Asalée ». Constituée il y a seize mois - lire par ailleurs - cette association de médecins libéraux et d'infirmières des Deux-Sèvres a inscrit dans ses gènes « l'amélioration de la qualité des soins et la promotion du travail collaboratif ». Pour parvenir à ses fins, « Action de santé libérale en équipe » expérimente en première nationale un fonctionnement adapté aux conditions de travail des généralistes, de moins en moins nombreux en milieu



Au cabinet médical de la Grande-Rue à Brioux-sur-Boutonne : Marie-Claire Le Douaran, infirmière (à droite), en compagnie du Dr Isabelle Rambault-Amoros, présidente d' « Asalée », et du Dr René Fernandez, trésorier.

rural et aux rythmes guère plus satisfaisants en zone urbaine, et des infirmières libérales harassées par des agendas d'enfer.

Ainsi a mûri une réflexion pour la conduite d'une délégation de tâches des premiers aux se-

condes, sur le principe de l'embauche de celles-là. Témoignage sans ambiguïté de Marie-Claire Le Douaran, infirmière diplômée d'Etat depuis vingt et un ans et qui, avant d'adopter la forme salariale, a exercé en libéral durant sept années dans le Mellois :

« J'étais saturée par le système. En signant pour « Asalée », j'ai troqué ma semaine de soixante heures contre les trente-cinq heures légales. C'est intéressant aussi financièrement, surtout ramené au temps passé. Et puis, là où je sacrifiais beaucoup de temps sur la

route, je ne me partage plus qu'entre Brioux et Chizé ». C'est dans les deux cabinets médicaux de ces bourgs que l'infirmière suit les patients de sept médecins généralistes, à raison d'un jour et demi par semaine à Chizé et de trois jours et demi à Brioux, où elle dispose d'un bureau avec ordinateur, téléphone et accès à l'ADSL.

C'est que, outre les consultations - la première intervenant généralement sur prescription médicale -, Marie-Claire Le Douaran recueille des données, met à jour les fiches et assure le suivi informatique des patients. Une gestion précieuse pour les médecins, qui peuvent se consacrer pleinement à la pathologie des malades.

" Cet exemple unique de délégation de tâches en médecine générale a un effet positif sur la démographie médicale "

Présidente d'« Asalée », le Dr Isabelle Rambault-Amoros mesure le progrès. « Nous étions souvent démunis face aux pathologies chroniques telles que le diabète et l'hypertension. Il nous

manquait du temps pour une prise en charge globale du patient ». Installé également à Brioux, son confrère René Fernandez, vice-président de l'association, ajoute une observation comportementale : « Le patient vient chercher auprès de son médecin le médicament qui le soulagera. Il se montre davantage à l'écoute de l'infirmière ». Une « complémentarité » qu'il prolonge d'une observation conjoncturelle : « Cet exemple unique de délégation de tâches en médecine générale a un effet positif sur la démographie médicale, en attirant le jeune voulant s'installer. Il consacre aussi la naissance d'un nouveau métier pour les infirmières, officialisé par le décret d'avril 2006 ».

Exit, le fonctionnement aléatoire début 2004, avec trois cabinets pionniers à Brioux, Châtillon-sur-Thouet et Niort, douze médecins et trois infirmières recrutées par petite annonce. Quatre autres les ont rejointes dans le dispositif, trois d'entre elles ayant repris l'activité après l'avoir quittée. Porte-parole des quarante-trois médecins désormais impliqués, Isabelle Rambault-Amoros s'enthousiasme : « On s'implique encore plus. On ne gagne pas du temps, mais on accomplit beaucoup mieux notre travail ».

Daniel DARTIGUES

POINT CHAUD

Des remous autour d'un licenciement

Isabelle Cardinaud est « TISF », technicienne d'intervention sociale et familiale à l'ADMR d'Echiré (association Aide à domicile en milieu rural). A ce titre, elle intervient auprès de familles en difficulté, parfois mandatée par le conseil général, dans le cadre d'une convention. C'est ainsi qu'en août dernier, la technicienne a accompagné au domicile de leur père deux enfants, placés en famille d'accueil. Visite dite « encadrée », sur prescription du juge des enfants qui autorise ce type de rencontre mise en œuvre par un travailleur social, ici une TISF. Isabelle Cardinaud, plus de 20 ans d'ancienneté, effectuait un remplacement de vacances, « au pied levé », reconnaît-elle. Après la visite, rentrant dans sa famille d'accueil, la fille s'est plainte que son père avait eu à son égard un geste déplacé. La salariée, aussitôt informée par la famille d'accueil avait effectué un signalement, assumera encore la même mission. Mais en octobre, après une demande d'explications de la part de l'ADMR d'Echiré, Isabelle Cardinaud a d'abord été mise à pied, à titre conservatoire, avant d'être licenciée, pour faute grave. Sur le plan pénal, le dossier n'a fait l'objet d'aucune décision.

« J'ai effectué cette visite

sans instruction spécifique, ni que mon attention ne soit attirée sur le contexte particulier, se défend Isabelle Cardinaud. Le juge a considéré que l'enfant était apte à une visite encadrée, c'est-à-dire destinée à récréer un lien, et qui n'exigeait pas une présence constante avec les enfants ». Pas le point de vue de la présidente de l'ADMR d'Echiré : « Il y a eu manquement de surveillance pendant un certain temps, ce qui a mis un enfant en danger. C'est une négligence dans la mesure où la TISF a bafoué le conventionnement, oppose Rosanne Baraton. Cette faute grave a incité le conseil d'administration, à l'unanimité, à voter son licenciement ». L'affaire a ému ses collègues TISF du département : « N'importe laquelle d'entre elles aurait pu faire un remplacement de ce type et subir les foudres de responsables qui semblent ignorer le réel contexte professionnel de ce type d'intervention », estime François Doublet, patron de la CGT 79, qui épaula Isabelle Cardinaud. Une pétition a été lancée et une manifestation aura lieu demain.

J.R.

A l'appel de la CGT, un rassemblement de soutien à Isabelle Cardinaud aura lieu mercredi 29 novembre à 13 heures, devant le conseil général, rue de l'Abreuvoir à Niort.

L'HOMME DU JOUR

Patrick Noulette

Le représentant Midi-Atlantique de la nouvelle banque de la Poste était hier à Niort, pour dresser le bilan des dix premiers d'existence de cette banque, accessible dans tous les bureaux de Poste.

Patrick Noulette est l'un des sept représentants territoriaux du directeur de la Banque postale, et dirige ainsi dix-sept départements des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Il est entré à la Poste en 1980, et a donc été du basculement des comptes chèques et services postaux survenus le 1^{er} janvier dernier, parachevant la création de la Banque postale. Pour le grand public, cette création d'un établissement bancaire à part entière s'est traduite concrètement par la possibilité de contracter des crédits immobiliers hors épargne logement, ainsi que de nouveaux types de contrats d'assurance-vie. Parmi les quelque 123.000 clients actuels, soit environ 15 % de plus qu'au 1^{er} janvier, 144 ont été séduits par un crédit immobilier, soit une progression de 13,3 % à comparer à la hausse de 30 % enregistrée au niveau national. Le chiffre d'affaires assurance-vie fait un bond de 80 % localement (le département partait de très loin) alors qu'il ne progresse « que » de 27 % au plan national.

Ph. M.

PRENEZ DATE

Rallye auto historique : à vos marques !

L'Automobile-Club des Deux-Sèvres, par le biais de son association sportive (ASAC Deux-Sèvres), organise son deuxième rallye de régularité historique FFSa les 19 et 20 mai 2007. Baptisé Classic Val de Sèvres, ce rallye s'adresse aux (heureux) propriétaires de véhicules immatriculés avant 1980 ou de véhicules d'exception postérieurs à 1980, sous réserve d'agrément du comité d'organisation. Après une expérimentation en 2005 avec la présence de vingt véhicules, l'ASAC Deux-Sèvres a rassemblé en 2006 vingt-sept automobiles, allant d'une Ferrari de 1959 à une Renault « Clio » V6 de 2000.

Pour cette seconde édition, elle proposera une vingtaine d'épreuves de régularité, selon des itinéraires tracés tout autour de Niort et d'une distance totale de 300 km. Circuit secret, moyenne imposée, road-book donné le matin même figurent



Patrick Noulette dresse un bilan positif de dix mois de Banque postale.

Outre le fait qu'il représente le directeur dans ses régions, Patrick Noulette a pour rôle de « former » les conseillers financiers de la Poste aux missions que s'est donnée la banque. Notamment d'accueillir tous les clients, y compris ceux qui sont exclus du fait de leurs difficultés, et de plaquer le conseil en préalable à toute démarche commerciale.

En proposant progressivement des prêts à la consommation (dès 2007) puis des produits d'assurance, la Banque postale se fixe pour objectif de fidéliser quelque 10 millions de clients.

Une association, neuf protocoles

Créée en juillet 2005, l'association « Asalée » (Action de santé libérale en équipe) a profité de son assemblée générale, le 14 novembre dernier à Celles-sur-Belle, pour élargir son bureau, uniquement composé de médecins libéraux. Isabelle Rambault-Amoros (cabinet à Brioux-sur-Boutonne), présidente, est entourée désormais de Jean Gautier (Châtillon-sur-Thouet), vice-président et ex-chef de projet, René Fernandez (Brioux), trésorier, Christophe Ferry (Frontenay-Rohan-Rohan), trésorier-adjoint, Antonio Sousa-Leite (Niort), secrétaire, Jean-Luc Fièvre (Argenton l'Eglise), secrétaire-adjoint.

« Azalée » regroupe dans les Deux-Sèvres vingt cabinets, qua-

rante-trois médecins généralistes et sept infirmières, chacune intervenant dans une demi-douzaine de cabinets.

Employeur, « Azalée » paie les infirmières grâce, à hauteur de 90 %, au Fonds d'amélioration de la qualité des soins de ville (FAQSV), lui-même alimenté par l'Union régionale des Caisses d'assurance-maladie (URCAM), et pour les 10 % restants par le biais de l'Union régionale des médecins libéraux du Poitou-Charentes (URML), qui rassemble les syndicats professionnels.

Les consultations effectuées par les infirmières obéissent à neuf protocoles, écrits par le comité de projet au sein d'« Asalée » et relevant de la Haute autorité de santé (HAS).

Ces protocoles ont trait au dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus, du colon, au dépistage et au suivi du diabète, à l'auto-mesure tensionnelle, au dépistage de troubles cognitifs, au suivi de l'hypertension, au réseau de soins pour les personnes âgées. Ces neuf protocoles concernent 32.000 patients dans le département. Pour autant, ils ne s'appliquent pas à tous les actes des quarante-trois praticiens d'« Asalée », leur clientèle atteignant environ 45.000 personnes.

Association « Asalée », 70, rue du Commerce, 79170 Brioux-sur-Boutonne, tél. 05.49.07.55.34.

A la pointe de la mammographie

Tout en relevant encore du mode expérimental, le dispositif de santé mis en place par « Asalée » présente déjà des résultats palpables. « On améliore nettement les paramètres », constate le Dr Rambault-Amoros à la lecture de chiffres encourageants : depuis « Asalée », l'association médecins/infirmières « normalise 35 % des diabétiques, contre 10 % en France, et assure grâce à la mammographie le dépistage du cancer du sein pour 85 % de la clientèle féminine, contribuant à faire monter le taux départemental à 55 %, contre 40 % en France ».

Ces premiers bilans, ainsi que l'articulation sanitaire constituée, font l'objet d'une double évaluation. C'est, d'une part une enquête in-

terne de satisfaction, qui a drainé 200 réponses très largement positives. C'est, d'autre part, une procédure actuellement en cours, menée par des professionnels de santé extérieurs et financée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et l'URML Poitou-Charentes.

L'expérience intéresse aussi la Mutualité française, qui a bien noté que le processus s'inscrivait dans le très jalonné parcours de soins. Elle attire l'attention également de l'Institut de formation aux soins infirmiers à Niort (IFSI), au point que cette école d'infirmières y envoie des stagiaires, après avoir elle-même délivré une formation spéci-

fique aux infirmières qui ont tenté l'aventure. Cette formation sur deux journées a abordé les thèmes de la prévention, du dépistage et de la santé publique : un enseignement « coussu main » pour des infirmières qui ont bénéficié dans la foulée de deux jours de formation dédiés aux protocoles.

Petite « Asalée » deviendra grande. Tout en étant suspendus aux observations, recommandations et jugements des experts, les membres imaginent un avenir radieux, synonyme à court terme de la reconduction du financement du FAQSV, à moyenne échéance d'une extension du dispositif à la région et, pourquoi pas ?, un label national.

FLEURISSEMENT

Des communes embellies même lorsqu'il y a pénurie de pluie

Le concours départemental « Villes et villages fleuris » vient de décerner ses prix à Clessé. D'où il ressort que les communes hésitent à fleurir après les sécheresses à répétition. Pourtant, des solutions existent.

Cette nouvelle édition a confirmé la tendance observée ces dernières années, suite à la canicule : « Il y a comme un doute qui s'est installé, du genre : est-ce que c'est écologiquement responsable de faire du fleurissement en période de sécheresse ? » constate le président du jury, Jean-Pierre Griffault. Pas de doute pourtant, selon lui : « Il est intéressant de montrer qu'on peut faire un fleurissement équilibré grâce à différentes astuces et techniques ». Le concours a connu jusqu'à une cinquantaine de candidatures. Annulé l'an passé en raison de la sécheresse justement, il a repris cette année mais très doucement avec 36 communes candidates. « Parmi les critères du jury, nous avons pris en compte cet aspect gestion de l'eau pour encourager les initiatives qui participent à la



C'est à Clessé, une commune habituée des podiums qui a décroché le premier dans sa catégorie cette année, que s'est déroulée la remise des prix.

préservation, à travers un choix de variétés de fleurs, des méthodes... »

Redonner confiance

Les organisateurs espèrent

bien qu'en montrant que certains réussissent à fleurir « malin » même l'été en pénurie de pluie et en les mettant à l'honneur, cela fera naître des idées et des envies. « Nous souhaitons que

H.E.

Les lauréats

Les communes concourent dans quatre catégories, fonction de leur taille (nombre d'habitants).

Catégorie 1 (moins de 500 habitants). - 1^{er} Loubillé, 2^e Pugny, 3^e Saint-Généroux, 4^e Noirlieu, 5^e Brie.

Catégorie 2 (de 500 à 1.000 habitants). - 1^{er} Clessé, 2^e Faye-L'Abbesse, 3^e Saint-André-sur-Sèvre, 4^e

Aigonnay. **Catégorie 3 (de 1.000 à 2.500 habitants).** - 1^{er} Saint-Jean-de-Thouars, 2^e Beauvoir-sur-Niort, 3^e Chiché, 4^e La Chapelle-Saint-Laurent, 5^e Saint-Aubin-le-Cloud, 6^e Chef-Boutonne.

Catégorie 4 (de 2.500 à

5.000 habitants).

1^{er} Saint-Varent, 2^e Magné. Le jury décerne aussi des prix spéciaux à des particuliers (maisons fleuries) et des groupes de personnes faisant des efforts de fleurissement (sites remarquables). Sur 25 candidats dans ces deux catégo-

ries confondues, ont été primés en maisons fleuries, les époux Baron de La Chapelle-Saint-Laurent (1^{er}) et les époux Guignard d'Amailoux (2^e) et en sites remarquables : la maison de retraite Les Buissonnets à Béculeuf (1^{er}) et le village de La Revêtizon, de Celles-sur-Belle (2^e).

Jean-Michel Banlier

Un secteur qui compte de plus en plus d'entreprises et ne cesse de créer des emplois : c'est l'artisanat, 14 % de la population active du département. La chambre de métiers des Deux-Sèvres, dont Jean-Michel Banlier est le président, tenait hier son assemblée générale d'automne.

Sur les dix premiers mois de 2006, 473 artisans se sont installés dans les Deux-Sèvres. Si on enlève les radiations, cela fait 75 entreprises de plus. Est-ce une tendance de fond ?

« C'est la deuxième année avec un tel solde positif. Aujourd'hui, dire que c'est le parcours du combattant quand on veut créer son entreprise, c'est faux. La loi Dutreil puis la loi PME ont facilité les choses. Ce qui est positif, c'est que six entreprises sur dix passent le cap de la sixième année d'activité. Autre signe intéressant : il n'est plus rare aujourd'hui de voir des jeunes de 22-25 ans s'installer. Quand on dit que les jeunes manquent de maturité, ce n'est pas le cas partout ! Il y a quatre ans, l'artisanat employait 11.000 salariés dans les Deux-Sèvres, on en est à 13.793. »

Les candidats déclarés ou non à l'élection présidentielle, ne parlent pourtant pas beaucoup de l'artisanat.

« Ça fait tout de même partie de leurs préoccupations car ils savent que l'emploi est là, plutôt que dans les entreprises qu'on fait venir d'ailleurs avec des ponts d'or. Nous allons faire en sorte que l'artisanat soit au cœur du débat présidentiel. Parmi nos priorités, la baisse des cotisations



« La zone Mendès-France à Niort souffre d'hypertrophie. »

patronales : les charges sociales pèsent sur l'emploi de notre territoire. »

3. Vous réclamez une réforme de l'urbanisme commercial (*). Pour quoi faire ?

« Plus personne ne tient compte aujourd'hui du schéma départemental d'équipement commercial élaboré en 2003. Ce schéma qu'on aurait pu garder jusqu'en 2009-2010, il est à jeter à la poubelle. Il faut se mettre autour d'une table, avaliser un nouveau schéma et s'y tenir. Sinon, on voit ce qui se passe sur la zone Mendès-France à Niort, qui souffre d'une telle hypertrophie qu'il ne sera bientôt plus possible d'y circuler le samedi. »

(* Dans son discours de politique générale hier, Jean-Michel Banlier a approuvé le projet qui tente de faire barrage à l'extension du Leclerc de Mendès-France : alors que la commission départementale d'équipement commercial avait approuvé cette extension, le préfet a intenté un recours devant la commission nationale. Une décision que Jean-Michel Banlier qualifie de « courageuse ».